

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

⑫

**N° 79 27546**

---

⑤4 Bloc à tiroirs ayant une caisse en matière plastique.

⑤1 Classification internationale (Int. Cl.<sup>3</sup>). A 47 B 55/00.

⑫2 Date de dépôt..... 8 novembre 1979.

⑬⑭⑮① Priorité revendiquée : Suisse, 28 août 1979, n° 7792/79.

④1 Date de la mise à la disposition du  
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 10 du 6-3-1981.

---

⑦1 Déposant : COMPAGNIE FRANÇAISE DES MATIERES PLASTIQUES « PLASCO » SA, résidant  
en France.

⑦2 Invention de : Paul Riss.

⑦3 Titulaire : *Idem* ⑦1

⑦4 Mandataire : Armand Kohn,  
5, av. Foch, 92380 Garches.

L'invention a pour objet un bloc à tiroirs.

Les meubles à tiroirs connus comportent une caisse en matière plastique, dans laquelle des tiroirs sont disposés côte-à-côte et en niveaux superposés. Cette caisse a la forme  
5 d'un caisson monobloc composé d'un dessus, de deux parois latérales, de fonds intermédiaires et de cloisons intermédiaires. En outre, ils comportent une paroi de fond collée sur la face postérieure du caisson. Selon des errements connus, ces blocs à tiroirs reçoivent deux sortes de tiroirs dont l'une présente  
10 une largeur double de celle de l'autre. On peut, d'ailleurs, prévoir des blocs à tiroirs ne comportant, à tous les niveaux, que des tiroirs étroits, par exemple quatre de ces tiroirs à chaque niveau. On peut aussi, au contraire, construire des blocs ayant les mêmes cotes que les précédents, mais ne comportant  
15 que des tiroirs larges. Enfin, on peut prévoir des blocs ayant toujours les mêmes cotes, mais comportant à la fois des tiroirs étroits et des tiroirs larges. L'utilisateur de ces blocs peut alors superposer ou juxtaposer des blocs modulaires différents ou identiques, étant donné que tous ont les mêmes dimensions  
20 extérieures.

Toutefois, les modules à tiroirs connus présentent l'inconvénient de nécessiter, lors du montage de la caisse, une opération de collage, ce qui demande non seulement la fourniture d'un adhésif, mais encore un temps de travail relativement im-  
25 portant. En outre, la confection des caisses destinées à des blocs, ayant des sortes/<sup>et</sup> des dispositions de tiroirs différentes, nécessite des moules à injection différents. Or, ces moules, qui permettent la fabrication par injection d'une caisse complète, sont naturellement assez coûteux.

30 L'invention a pour but un module à tiroirs dont la caisse puisse être montée sans utilisation d'adhésif. En outre, la caisse doit être agencée de manière à pouvoir réaliser dans un moule unique le dessous, le dessus et les parois latérales en matière plastique, l'échange de certains éléments de garni-  
35 ture permettant ensuite de faire varier les combinaisons de tiroirs qui y seront introduits.

Ce but est atteint dans un bloc à tiroirs constitué selon la première revendication. Des modes d'exécution rationnels de l'invention découlent ensuite des revendications sub-  
40 sidiaries.

L'invention est explicitée ci-dessous à l'aide d'un exemple d'exécution sans caractère limitatif, illustré aux dessins annexés.

5 La figure 1 est une vue de face, partiellement écorchée, d'un bloc à tiroirs selon l'invention, une partie seulement des tiroirs étant représentée.

Fig. 2 est une vue de dessus de la caisse dudit bloc.

10 Fig. 3 est une vue en coupe suivant III-III de la Fig. 2, où l'élément de séparation inférieur seul a été représenté.

Fig. 4 est une vue en coupe suivant IV-IV de la fig. 3, l'élément de séparation inférieur étant, là encore, le seul représenté.

15 Fig. 5 est une vue en coupe d'une barrette verticale située sur la face antérieure de la caisse, suivant V-V de la fig. 1, représentée à une plus grande échelle.

Fig. 6 est une vue en coupe suivant I-I de la fig. 1, à la même échelle que la fig. 5, montrant un élément de séparation en place.

20 Fig. 7 est une vue en coupe du dessous de la caisse et de l'élément de séparation inférieur, suivant VII-VII de la Fig. 2, à la même échelle que la fig. 5.

25 Fig. 8 est une vue en coupe suivant VIII-VIII de la Fig. 3, mais avec l'élément de séparation en place, à la même échelle que la fig. 5.

Fig. 9 est une vue, écorchée par endroits, de la partie postérieure d'un élément de séparation.

Fig. 10 est une vue d'un élément de séparation à partir de la façade du module.

30 Fig. 11 est une vue de dessous d'un élément de séparation.

Fig. 12 est une vue latérale d'un élément de séparation suivant la direction indiquée par une flèche XII à la fig. 10.

35 Fig. 13 est une vue en coupe suivant XIII-XIII de la Fig. 10, montrant, à plus grande échelle, deux arrières d'éléments de séparation superposés, assemblés par emboîtement.

Fig. 14 est une vue en coupe suivant XIV-XIV de la Fig. 10, correspondant à la fig. 13.

40 Fig. 15 est une vue de face d'un tiroir étroit.

Fig. 16 est une vue latérale d'un tiroir.

Fig. 17 est une vue de face d'un tiroir large.

Le bloc à tiroirs illustré aux figures 1 à 4 présente une caisse globalement notée 1. Celle-ci comporte trois niveaux de tiroirs coulissants juxtaposés, dont la fig. 1 ne représente qu'une partie, les tiroirs étroits étant notés 3 et les tiroirs larges étant notés 5.

La caisse 1 comporte un caisson monobloc 11 en matière plastique opaque, à savoir du polystyrène. Ce caisson 11 présente un dessous 11a, deux parois latérales 11b reliées à celui-ci et un dessus 11c également relié aux parois latérales. Le dessous 11a présente des orifices oblongs et un bord rabattu vers le bas, tandis que le dessus 11c est pourvu, à proximité de ses angles, de protubérances 11d de manière à permettre de poser le bord 11a d'un dessous sur le dessus 11c d'une autre caisse en enveloppant les protubérances 11d de cette dernière.

En outre, sur sa façade, le caisson comporte des barrettes 11e, en partie horizontales, en partie verticales, liées entre elles et avec le dessus, le dessous et les parois latérales, les dites barrettes délimitant les casiers destinés aux différents tiroirs 3, 5. Sur leurs faces tournées vers l'intérieur du caisson, les barrettes 11e sont pourvues de rainures 11f qui se recoupent ou se réunissent et lesquelles apparaissent de façon particulièrement nette aux fig. 5 et 6. Quant aux parois latérales 11b, elles portent, sur leurs faces internes, des ornières de guidage 11g qui vont des barrettes 11e jusqu'au voisinage des bords postérieurs des dites parois latérales. Ces ornières se trouvent au-dessus du niveau des tiroirs correspondants, les ornières supérieures étant limitées par une nervure et le dessus 11c de la caisse, les autres ornières par deux nervures chacune. A proximité de son bord postérieur, le dessus 11c est percé de deux entailles 11h qui ont la forme de fentes parallèles audit bord postérieur. Le dessous 11a est également percé, près de son bord postérieur et plus précisément au milieu de celui-ci, par deux entailles 11i ayant également la forme de fentes, dont l'une est particulièrement visible à la fig. 7. En outre, chacune des parois latérales 11b est pourvue, à la hauteur de chaque niveau de tiroirs, près de son bord postérieur, d'une entaille 11k ayant la forme d'une fente parallèle audit bord. L'une de ces entailles 11k est représentée

de façon particulièrement nette à la fig. 8.

Enfin, la caisse 1 contient trois éléments séparateurs 31 montés à l'intérieur du caisson 11, superposés et dont les fig. 3 et 4 ne représentent que le plus bas. Chacun de ces éléments séparateurs 31 est formé d'une pièce monobloc en matière plastique opaque, du polystyrène. L'un de ces éléments séparateurs est représenté à part aux fig. 9 à 13. L'élément séparateur 31 est une plaque plane pourvue d'entailles et désignée ci-après par l'expression "fond intermédiaire 31a". Près du bord postérieur dudit fond intermédiaire 31a se trouve une partie arrière 31b présentant une cloison 31c verticale, orientée vers le bas, ainsi que des rebords 31d. Ces derniers sont orientés horizontalement, partant desdites cloisons 31c vers l'arrière, et forment en quelque sorte un cadre qui entoure ces dernières.

Le rebord 31d supérieur est pourvu de deux talons 31e orientés vers le haut, l'un d'eux étant particulièrement visible à la fig. 13. En outre, le rebord 31d supérieur présente, en son milieu, à mi-distance entre les deux talons 31e, une entaille 31f en forme de fente oblongue, plus spécialement représentée à la fig. 14. Quant au rebord 31d inférieur, il porte, à peu près en son milieu, deux talons 31g, disposés côte-à-côte et orientés vers le bas, dont l'un apparaît de façon particulièrement nette aux fig. 7 et 14. En outre, le rebord 31d inférieur présente deux entailles oblongues 31h. Les deux rebords 31d latéraux de la partie arrière 31b portent également chacun un talon 31i orienté vers l'extérieur du meuble, dont l'un est plus particulièrement visible à la fig. 8. Les talons 31e, 31g et 31i présentent, sur leurs flancs situés en regard de la façade du meuble, une inclinaison de leur base vers leur sommet en s'éloignant de ladite façade. L'autre flanc de chaque talon, situé à l'opposé de la façade, est par contre perpendiculaire au fond intermédiaire 31a. La cloison postérieure 31c présente, à proximité de ses bords 31d latéraux, une section coudée vers l'arrière 31k, portant un orifice 31m qui a la forme d'un trou de serrure renversé. Enfin, chaque élément de séparation 31 présente des organes latéraux de guidage de tiroirs 31n. Ces derniers sont constitués par des cloisons qui, partant du fond intermédiaire 31a, s'étendent verticalement vers le bas, la partie médiane de chaque cloison comportant une entaille ouverte

vers le bas. Les deux éléments de séparation 31 inférieurs du meuble comportent deux organes de guidage latéraux, tandis que l'élément supérieur en comprend trois. Le bord 31p du fond intermédiaire 31a situé du côté de la façade est coudé vers le bas et porte une nervure horizontale, légèrement décalée vers le bas et faisant saillie vers l'avant, qu'on peut voir de façon particulièrement nette à la fig. 6.

Au moment du montage de la caisse 1, les éléments de séparation sont introduits dans le caisson 11 par l'arrière. Au cours de cette opération, le fond intermédiaire 31a coulisse horizontalement dans les ornières de guidage 11g des parois latérales du caisson. Lorsque ledit fond intermédiaire est entièrement entré dans le caisson 11, les bords antérieurs des organes de guidage latéraux 31n destinés aux tiroirs viennent s'encastrer dans des rainures 11f de barrettes verticales 11e, comme le montre la fig. 6. En outre, les talons latéraux 31i s'enclenchent dans les entailles correspondantes 11k du caisson, prenant la position illustrée à la fig. 8.

Lorsque l'élément de séparation 31, coulissant dans le caisson, atteint le bout de sa course, ses talons inférieurs 31g s'engagent dans l'entaille 11i du dessous 11a du caisson, comme le montre la fig. 7. Ensuite, l'élément de séparation 31 suivant, placé au-dessus du précédent, est introduit à son tour et les talons supérieurs 31e de l'élément inférieur pénètrent dans les entailles 31h de l'élément qui le surmonte, tandis que les talons inférieurs 31g de ce dernier pénètrent dans les entailles 31f de l'élément inférieur, ainsi qu'il ressort des fig. 13 et 14. Enfin, lorsqu'on introduit l'élément de séparation supérieur, les talons inférieurs de celui-ci et les talons supérieurs du précédent s'enclenchent d'une manière analogue dans les entailles correspondantes. De même, les talons supérieurs 31e de l'élément de séparation supérieur s'engagent dans les entailles 11h du dessus de caisson 11c.

Au cours de ces processus d'encliquetage, des déformations élastiques transitoires se produisent, bien entendu, dans le caisson 11 et/ou les éléments séparateurs 31. Lorsque les talons sont engagés dans leurs entailles respectives, les dits éléments séparateurs 31 sont protégés contre tout déplacement horizontal par l'un des talons bloqués dans leurs logements, tandis que les rainures 11f et les ornières de guidage 11g les

maintiennent dans leur position correcte.

Dès lors, le dessous 11<sub>a</sub> du caisson 11 et les fonds intermédiaires 31<sub>a</sub> des deux éléments de séparation 31 inférieurs forment les supports et les surfaces de glissement de leurs tiroirs respectifs 3, 5. Le fond intermédiaire de l'élément sépa-  
5 rateur supérieur, qui se trouve directement sous le dessus de caisson 11<sub>c</sub>, ne remplit, bien entendu, aucune fonction porteuse. Quant aux organes de guidage latéraux 31<sub>n</sub>, ils servent, comme leur nom l'indique, au guidage latéral des tiroirs, ainsi que  
10 les parois latérales 11<sub>b</sub> du caisson. Les faces arrière 31<sub>b</sub> des éléments de séparation forment ensemble la limite postérieure de la caisse 1 et servent de butée de fin de course aux tiroirs.

Les tiroirs 3, dont l'un est illustré aux fig. 15 et 16, présentent en façade une poignée 3<sub>a</sub> et des baguettes de fi-  
15 xation 3<sub>b</sub> destinées à porter une étiquette. La cloison postérieure du tiroir porte une saillie 3<sub>c</sub>, dépassant les autres bords dudit tiroir. Lorsque les tiroirs sont en place, cette saillie dépasse en hauteur le niveau des barrettes horizontales 11<sub>e</sub> ou, le cas échéant, le rebord frontal du dessus de cais-  
20 se 11<sub>c</sub>, empêchant ainsi la chute du tiroir vers l'extérieur. Le tiroir large 5 illustré à la fig. 17 a une largeur sensiblement double de celle du tiroir 3, mais sa configuration est, par ailleurs, analogue. De même que la caisse, les tiroirs 3, 5 sont en matière plastique, par exemple du polystyrène transpa-  
25 rent.

Le module illustré aux figures contient un tiroir large et deux tiroirs étroits aux niveaux inférieur et moyen, quatre tiroirs étroits au niveau supérieur. De ce fait, les deux éléments séparateurs 31 inférieurs comportent chacun deux  
30 organes de guidage, tandis que l'élément supérieur en contient trois. Il en va de même pour les barrettes 11<sub>e</sub> verticales de la façade du caisson 11.

Bien entendu, on peut prévoir d'autres agencements et combinaisons de tiroirs. Ainsi par exemple, tout le bloc  
35 pourrait ne contenir que des tiroirs étroits ou bien uniquement des tiroirs larges. Bien entendu, les barrettes verticales en façade du caisson 11 et les organes de guidage latéral des éléments séparateurs devraient recevoir une configuration correspondante.

40 Le caisson et les éléments séparateurs sont confection-

nés par le procédé du moulage par injection. Or, pour la caisse, on peut utiliser à cet effet un moule constitué par une coquille unique et des noyaux interchangeables. Dès lors, des caissons présentant des agencements de barrettes variés peuvent être cou-  
5 lés à l'aide d'un moule unique dont la coquille est toujours la même, le seul élément variable étant le noyau ou certaines parties du noyau. Il en est de même de la fabrication des éléments séparateurs comportant un nombre variable ou des agencements différents d'organes de guidage.

10 On peut donc mouler par injection, de manière économique, des caissons et des éléments séparateurs pour des caisses comportant des combinaisons et dispositions différentes de tiroirs à l'aide d'un moule de base pour le caisson, d'un autre moule de base pour les éléments séparateurs et des noyaux ou parties de  
15 noyaux interchangeables. D'autre part, les caissons et les éléments séparateurs peuvent être assemblés, sans pièces additionnelles et sans adhésif, pour former des caisses solides.

L'utilisateur de ces modules peut, par exemple, juxtaposer et/ou superposer, de la manière précédemment évoquée, plu-  
20 sieurs d'entre eux, présentant des combinaisons de tiroirs identiques ou différentes. Mais les orifices 31m ménagés dans les faces arrière 31b permettent aussi de suspendre ces blocs à tiroirs, à l'aide de vis ou de boulons, au mur d'un bâtiment.

Au demeurant, il convient de remarquer que les cotes  
25 des blocs à tiroirs, le nombre de niveaux de tiroirs superposés et le nombre maximal de tiroirs par niveau peuvent évidemment être modifiés sans sortir du cadre de l'invention.

REVENDEICATIONS

1. Bloc à tiroirs comprenant une caisse (1) composée d'une part d'un caisson (11) en matière plastique, avec un dessous (11a), des parois latérales (11b) et un dessus (11c), d'autre part d'un ou de plusieurs fonds intermédiaires (31a) qui le subdivisent en casiers superposés destinés à recevoir des tiroirs (3, 5), ledit bloc étant caractérisé en ce que chacun des fonds intermédiaires (31a) fait partie d'un élément séparateur (31) monobloc comprenant, en sus du fond intermédiaire lui-même, une partie postérieure (31b) servant à limiter la caisse (1) sur sa face arrière, que chacun des éléments séparateurs (31) présente des talons (31e, 31g, 31i) et des entailles (31f, 31h), le caisson (11) portant des entailles (11h, 11i, 11k); et que les talons (31e, 31g, 31i) de chaque élément séparateur (31) s'engagent élastiquement dans des entailles (11h, 11i, 11k, 31e, 31k) ménagées dans le caisson (11) ou bien dans un autre élément séparateur (31).
2. Bloc à tiroirs selon la revendication 1, caractérisé en ce que les éléments séparateurs présentent, à la base, au sommet et sur les deux côtés, des talons (31e, 31g, 31i) qui s'engagent élastiquement dans des entailles correspondantes du caisson (11) ou d'un autre élément séparateur (31).
3. Bloc à tiroirs selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que les talons (31e, 31g, 31i) de chaque élément séparateur (31) se trouvent dans la zone de sa partie postérieure (31b).
4. Bloc à tiroirs selon la revendication 3, caractérisé en ce que les parties postérieures (31b) des éléments séparateurs présentent une cloison verticale (31c), ainsi que des bords (31d) qui entourent celle-ci en faisant saillie vers l'arrière, les talons (31e, 31g, 31i) des éléments séparateurs, qui doivent s'engager élastiquement dans des entailles, étant disposés sur les faces extérieures desdits bords (31d).
5. Bloc à tiroirs selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que les parois latérales (11b) du caisson (11) portent, sur leurs faces internes, des ornières de guidage (11g) dans lesquelles les fonds intermédiaires (31) sont introduits par coulissement horizontal, assurant un positionnement fixe en hauteur.

6. Bloc à tiroirs selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que le caisson est pourvu, sur sa façade, de barrettes horizontales (11e) qui forment un bloc avec les autres parties du caisson et comportent, sur leurs faces tournées vers l'intérieur du meuble, des rainures (11f) dans lesquelles viennent s'engager les fonds intermédiaires (31a) des éléments séparateurs (31).
7. Bloc à tiroirs selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce qu'un élément séparateur (31) au moins présente un organe de guidage latéral (31n) formant bloc avec les autres parties dudit élément (31), afin de séparer latéralement et de guider dans leur coulissement deux tiroirs (3, 5).
8. Bloc à tiroirs selon la revendication 7, caractérisé en ce que le caisson porte, sur sa façade, une ou plusieurs barrettes verticales (11e), chaque barrette présentant, sur sa face tournée vers l'intérieur du meuble, une rainure (11f) dans laquelle vient s'engager un organe de guidage (31n) d'un élément séparateur (31).

Fig.1

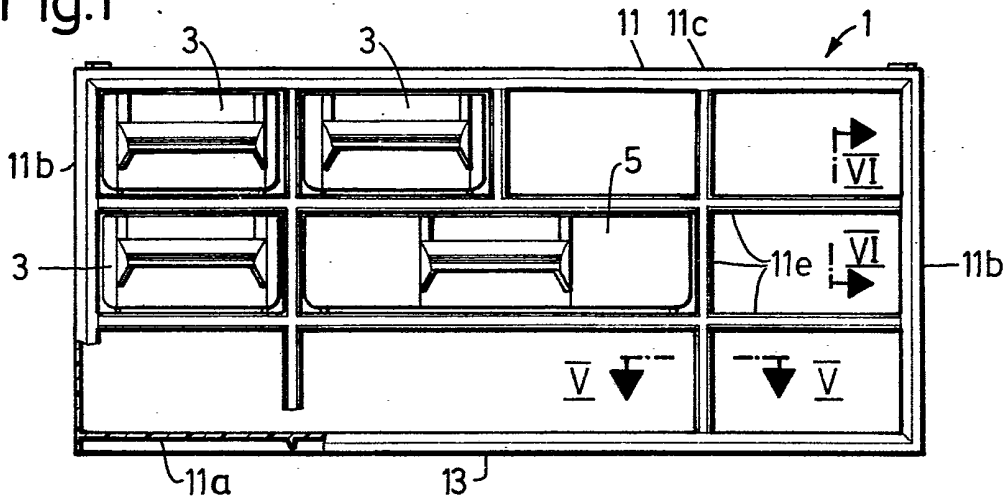


Fig.2

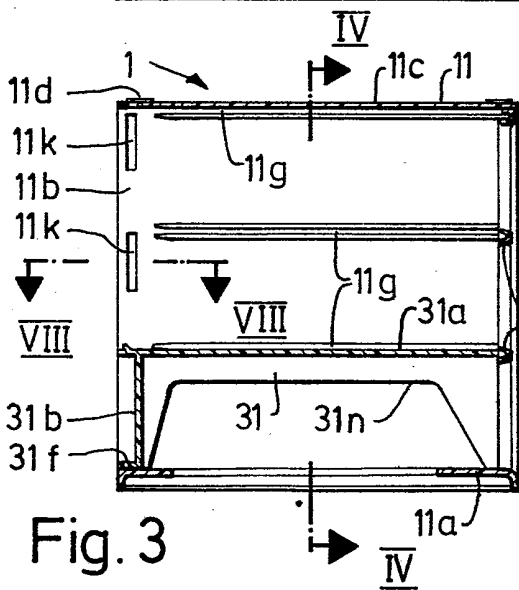
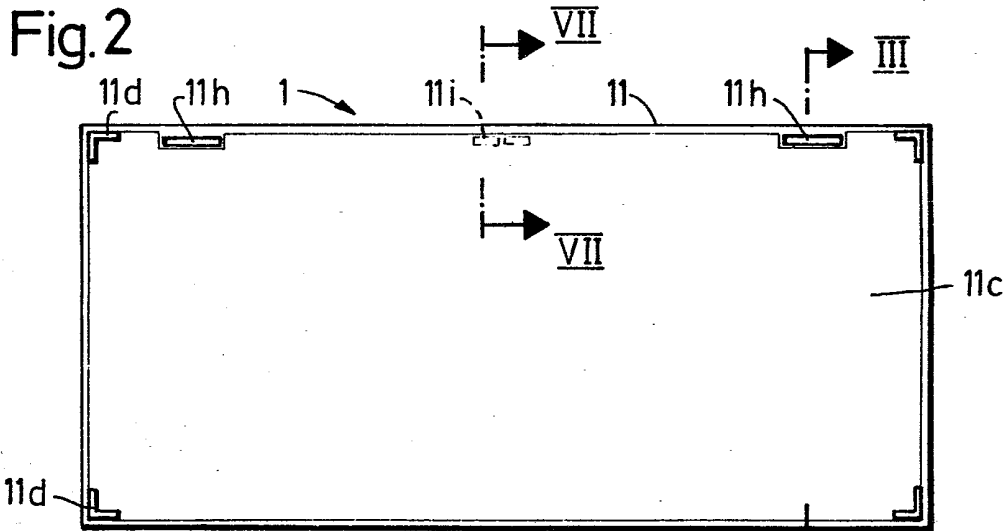


Fig. 3

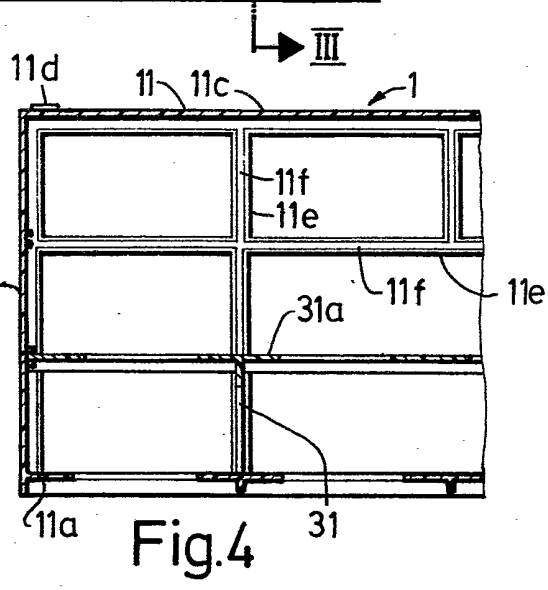


Fig. 4

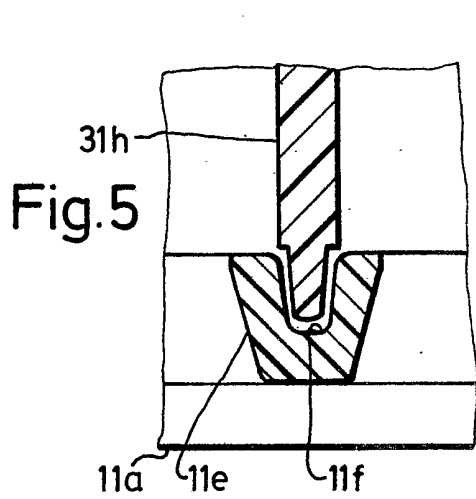


Fig. 5

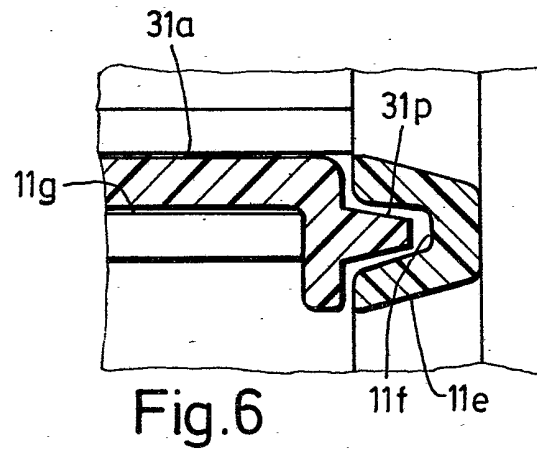


Fig. 6

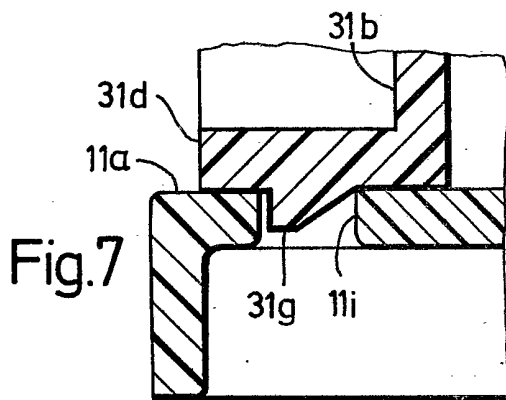


Fig. 7

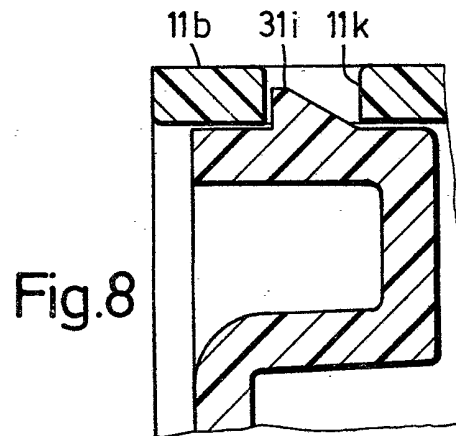


Fig. 8

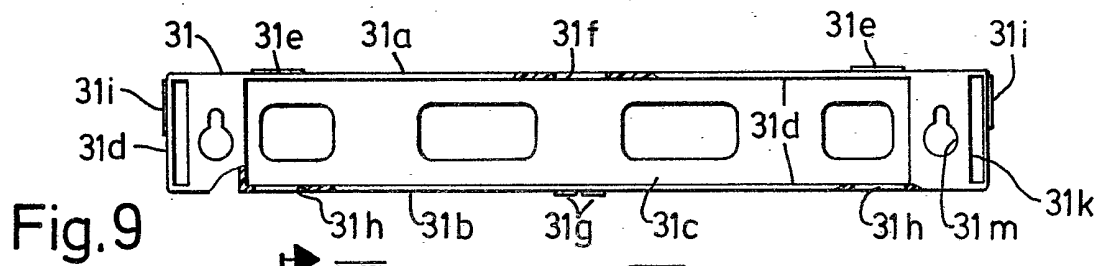


Fig. 9

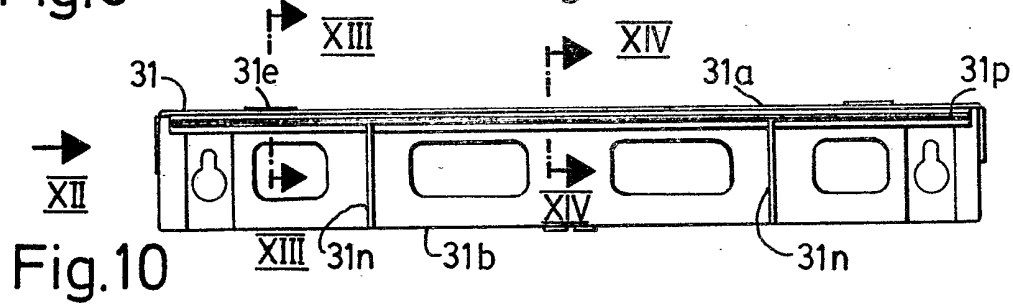


Fig. 10

